

Le sénateur Kelly: Si j'en juge d'après le Règlement, jusqu'à 17 h 30 demain ou jusqu'à la prochaine séance.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Le whip a-t-il lu le paragraphe 68(3) du Règlement?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Nous l'avons fait et nous l'étudierons.

Le sénateur Kelly: La réponse est oui.

Son Honneur le Président pro tempore: Selon le Règlement, que ce soit jeudi ou vendredi, le vote doit avoir bien à 17 h 30.

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): C'est exact.

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, voulez-vous toujours reporter le vote?

Le sénateur Murray: On a attiré notre attention sur le paragraphe 68(3). Nous examinerons toutes ces questions, mais pour le moment le vote est reporté jusqu'à 17 h 30 demain.

L'honorable Eymard Corbin: Ne peut-on pas nous dire pourquoi le vote est reporté? Y-a-t-il une raison spéciale?

Le sénateur Olson: Parce que le whip n'a pas le nombre de voix qu'il lui faut, voilà pourquoi.

Le sénateur Murray: Notre parti tiendra dans le courant de l'après-midi un caucus national sur d'autres questions dont mon collègue est au courant.

Le sénateur Corbin: Vous avez un quorum.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Ca prend seulement 15 minutes. Le timbre d'appel ne prend pas plus de temps.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, nous avons demandé que le vote soit reporté.

Le sénateur Molgat: C'est votre droit.

Le sénateur Murray: Nous étudierons entretemps les diverses dispositions du Règlement.

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, conformément à la motion que j'ai lue, le vote sera reporté jusqu'à 17 h 30 demain après-midi. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Gildas L. Molgat (leader suppléant de l'opposition): Honorables sénateurs, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

L'honorable John B. Stewart: Non, car je veux faire adopter une motion aujourd'hui.

L'honorable John Lynch-Staunton (leader suppléant du gouvernement): Honorables sénateurs, puis-je proposer que toutes les questions, à l'exception de la motion du sénateur Stewart, restent au *Feuilleton*?

Son Honneur le Président pro tempore: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AVIS DE MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable John B. Stewart, conformément à l'avis donné le mercredi 19 février 1992, propose:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger à seize heures trente les mardis 3, 10 et 17 mars 1992, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 96(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

—Honorables sénateurs, je propose la motion dont j'ai donné avis le 19 février 1992. J'ai expliqué à la page 938 du *hansard* du Sénat l'objet de cette motion.

Il s'agit essentiellement d'autoriser le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères à siéger le mardi 17 mars 1992, même si le Sénat siège à ce moment-là.

La motion prévoit également les 3 et 10 mars, mais, pour l'instant, le comité n'a pas l'intention de siéger ces deux jours-là.

Son Honneur le Président pro tempore: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 9 heures demain.)